

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2021

Date de la convocation : 07 Avril 2021	Nombre de membres en exercice : 19
Date d'affichage compte rendu : 23 Avril 2021	Nombre de votants : 19
	Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mille vingt et un, le vingt avril, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le sept avril, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, sous la présidence de Mr CANTEAU Alain, Maire de la Commune.</i>	Présents : Alain CANTEAU, Pascal AMICEL, Béatrice BARBOT, Fabrice BRAULT, Nelly ROUAUD, Hervé SABOURIN, Jean-Claude COULON, Emmanuel FAZILLEAU, Claude GIRARD, Teddy VRIGNAUD, Julia POUGNARD, Anne-Sophie VALLET, Peggy BERNARD, Anita CERCLET, Emilie YONNET-THORIN, Michel BENOIST, Irène VIGNAUD, Pascal GOGUET
Secrétaire de séance : Jean Claude COULON	Absente et excusée : Stéphanie BOUROLLEAU qui a donné pouvoir à Julia POUGNARD.

La séance est ouverte à 20 h 45, M. Jean Claude COULON est désigné secrétaire de séance.

M. Alain CANTEAU, Maire indique aux membres du Conseil Municipal que cette réunion initialement prévue le 13 avril 2021 n'avait pu avoir lieu compte tenu d'un cas COVID au secrétariat de la mairie et de ce fait de trois élus déclarés cas contacts.

Il précise que le vote du budget devait avoir lieu avant le 17 avril dernier mais que compte tenu de la pandémie et des règles sanitaires la Préfecture avait accepté le report du vote au 20 avril 2021.

- **ADOPTION PROCES VERBAL REUNION DU 04/03/2021**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du conseil du 04 mars dernier

- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 - BUDGET COMMUNE & BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

M. Alain CANTEAU, Maire présente les comptes administratifs 2020 des budgets Commune et lotissement qui s'établissent comme suit :

COLLECTIVITES	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET COMMUNE	1 116 615,97	1 347 847,28	637 032,55	473 431,03
EXCEDENT		231 231,31		
DEFICIT			163 601,52	
BUDGET LOTISSEMENT	100,00	0,00	0,00	81 000,00
EXCEDENT				81 000,00
DEFICIT	100,00			

Sous la Présidence de Mme Béatrice BARBOT, adjointe en charge des finances, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité les comptes administratifs tels qu'ils ont été présentés.

- **COMPTES DE GESTION 2020 – BUDGET COMMUNE & BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Sur présentation de M. Alain CANTEAU, Maire, le Conseil Municipal VALIDE les comptes de gestion 2020 présentés par le Comptable Publique conformes aux comptes administratifs 2020 des budgets commune et lotissement.

- AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Sur proposition de Mme Béatrice BARBOT, le Conseil Municipal VALIDE l'affectation du résultat 2020 comme suit :

Tableau des résultats d'exécution du budget 2020				
Section	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement Compte 1068 exercice N-1	Résultat 2020 (voir page 3 du CA recettes-dépenses)	Résultat de clôture 2020
Investissement	- 36 453,11 €		- 163 601,52 €	- 200 054,63 €
Fonctionnement	406 773,54 €		231 231,31 €	638 004,85 €

- Affectation obligatoire à l'autofinancement (investissement) et à l'exécution du virement prévu au budget primitif 2021 (Art 1068) 396 139.13 €
- Solde disponible affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (002) 241 865. 72 €
- Déficit d'investissement reporté (001) résultat de clôture 2020 (investissement) 200 054.63 €

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Mme Béatrice BARBOT rappelle que suite à la réforme de la taxe d'habitation, la commune ne percevra plus au titre de la fiscalité que les taxes sur le foncier bâti et non bâti et dans le cadre de cette réforme la commune récupère le taux appliqué par le Conseil Départemental 79 sur le foncier bâti soit un taux de 18.88 % auquel il convient d'ajouter le taux communal 18.22 % soit un taux global de 37.10 %, le Conseil décide de maintenir les taux pratiqués à hauteur de 37.10 % pour le foncier bâti et 54.42 % pour le non bâti.

- AMORTISSEMENT SUBVENTION SIEDS POUR EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE

Sur proposition de Mme Béatrice BARBOT, le Conseil Municipal décide d'amortir en 2021 la totalité de la somme de 196.57 € concernant la part payée par la Commune en 2020 suite à des extensions de réseaux électriques rue du plan de la cour et rue de l'île grelet réalisées en 2019.

- BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE

Le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif 2021 présenté par Mme BARBOT Béatrice comme indiqué ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2021 - Section de fonctionnement			
Dépenses votées		Recettes votées	
011 – Charges à caractère général	436 334.00	013 – Atténuation de charges	3 385.28
012 – Charges de personnel	496 700.00	70 – Produits des services du domaine	73 045.00
014 – Atténuation de produits	3 000.00	73 – Impôts et taxes	853 866.00
65 – Charges de gestion courante	332 355.00	74 – Dotations et participations	230 818.00
66 – Charges financières	25 000.63	75 – Autres produits de gestion courante	31 300.00
67 – Charges exceptionnelles	1 895.00	76 – Produits financiers	12.00
68 – Dotations aux provisions	1 250.00	77 – Produits exceptionnels	
TOTAL DEPENSES REELLES	1 298 534.63 €	TOTAL RECETTES REELLES	1 292 426.28 €
023 – Virement section d'investissement	160 560.37 €	002 – Excédents antérieurs reportés	241 865.72 €
022 – Dépenses imprévues	95 000.00	042 – op. d'ordre de transfert entre sections	20 000.00 €
042 – Opérations d'ordres de transferts entre sections	197.00		
TOTAL BP 2021	1 554 292.00 €	TOTAL BP 2021	1 554 292.00 €

BUDGET PRIMITIF 2021 - Section d'investissement

Dépenses votées		R.A.R	Recettes votées		R.A.R
001 – déficit investiss. 2020	200 054.63		001 – Excédent investissement		
16 - Dépenses financières	126 717.69		10 – Dotations, fonds divers & réserves	448 939.13	
- dont remboursement emprunts	125 217.69		1068 – Affectation 2020	396 139.13	
- dont caution logement	1 500.00		Taxes d'urbanisme	30 000.00	
27 – Autres immobilisations financières	38 011.00		FCTVA	22 800.00	
Dépenses d'équipement	318 309.00	298 080.68	16 – Emprunts dettes assimilées	257 364.32	
⇒ Opérations ci-après :			Emprunt	256 864.00	
Réparations/ aménagt bâtiments	111 584.00	70 002.14	Dépôts et cautionnements	1 500.32	
Travaux de voirie	60 000.00	42 878.40	13 – subvention d'investissement	27 063.00	97 322.22
Extension des réseaux	2 000.00		1323	11 548.00	36 282.21
Achat et réparation de matériel	62 525.00	884.50	13251	8 935.00	40 761.33
Frais d'études aménagements		43 150.00	13258	6 580.00	799.68
Eclairage public – mise aux normes		104 011.68	1328		7 200.00
Achat terrain la petousse	200.00	480.00	1341		12 279.00
Achat bâtiment CUMA	2 000.00	32 000.00	Opérations pour compte de tiers		4 673.96
Revitalisation centre bourg – implantation commerces	80 000.00		21 –Immobilisations corporelles	5 053.00	
Opération pour compte de tiers		4 673.96			
- Opérations d'ordre	64 511.00		- Opérations d'ordre		
040- transfert entre sections (travaux en régie)	20 000.00		021 – virement section de fonctionnement	160 560.37	
041 – opérations patrimoniales			024 – produits cessions immob		
			040- opérations d'ordres transfert entre sections	197.00	
			041- opérations patrimoniales		
TOTAL BP 2021	1 001 173 €		TOTAL BP 2021	1 001 173 €	

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexe lotissement tel qu'il a été présenté par Mme Béatrice BARBOT comme indiqué ci-dessous

BUDGET PRIMITIF 2021 LOTISSEMENT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	BP 2021	DEPENSES	BP 2021
TOTAL DEPENSES	118 460,00	TOTAL DEPENSES	126 629,00
011- CHARGES A CARACTERES GENERALES	110 303,00	040 -TRANSFERT ENTRE SECTION	110 522,00
60 - ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	110 303,00	33 EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	0,00
6015 TERRAINS A AMENAGER	81 000,00	3353- TRAVAUX EN COURS	
6045- ACHAT D'ETUDES, PRESTATIONS D'INGENIERIE	29 302,00	35 STOCKS DE PRODUITS	110 522,00
605 - ACHAT DE MATERIAUX,EQUIPEMENTS ET TRAVAUX		3555 TERRAINS AMENAGES	110 522,00
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		16 - EMPRUNT ET DETTE	16 107,00
6588 - AUTRES CHARGES DE GESTIONS COURANTES	1,00	1641 - Emprunts en euros	16 107,00
042 - TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 618,00	RECETTES	BP 2021
71 PRODUCTION STOCKEE	7 618,00	TOTAL RECETTES	126 629,00
7133 VARIATION DES EN COURS DE PRODUCTION DE PRODUITS		040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 618,00
71355 - VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	7 618,00	33 EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	
66 - CHARGES FINANCIERES	219,00	3353 – TRAVAUX EN COURS	
66111 - Intérêts	219,00	35 STOCKS DE PRODUITS	7 618,00
043 TRANSFERT AU SEIN DE LA MEME SECTION	220,00	3555 TERRAINS AMENAGES	7 618,00
608 – Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	220,00	16 - EMPRUNT ET DETTE	38 011,00
002 - DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	100,00	1641 - Emprunts en euros	0,00
		168748- Avances remboursable	38 011,00
RECETTES	BP 2021	001 - EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	81 000,00
TOTAL RECETTES	148 442,00		
70 PRODUITS DES SERVICES	37 700,00		
7015 - VENTE DE TERRAINS AMENAGES	37 700,00		
042 - TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 522,00		
71 PRODUCTION STOCKEE			
7133 VARIATION DES EN COURS DE PRODUCTION DE PRODUITS	110 522,00		
71355 VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES			
043 TRANSFERT AU SEIN DE LA MEME SECTION	220,00		
796-Transfert de charges financières	220,00		

- REVITALISATION DU CENTRE BOURG – IMPLANTATION DES COMMERCES – LANCEMENT PROCEDURE APPEL D'OFFRES POUR CHOIX D'UN MAITRE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal VALIDE le cahier des charges contenant le descriptif de la mission présenté par le CAUE et AUTORISE M. le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour le choix d'un maitre d'œuvre pour l'implantation des commerces et la revitalisation du centre bourg.

- LOTISSEMENT ROUTE DE LA CHAUVINIERE :

Afin d'obtenir les différentes autorisations administratives pour la réalisation du lotissement route de la chauvinière, le Conseil Municipal AUTORISE M. le Maire à signer les conventions avec :

- o Mme Pascale UCHAN, Architecte DPLG de BESSINES pour la mission PAPE (Projet Architectural, Paysager et Environnement) moyennant un coût de 700 € HT.
- o Le Cabinet SIT & A CONSEIL de NIORT pour les études d'urbanismes, techniques foncières, direction des travaux de viabilisation pour un montant de 26 502 € HT.

Alain CANTEAU, Maire précise que si les délais sont respectés, le permis d'aménager devrait être délivré à l'automne, la viabilisation et la vente des parcelles pourraient intervenir au 1^{er} trimestre 2022.

- **ECLAIRAGE PUBLIC – RENOUELEMENT CONTRAT IRIS**

Le Conseil Municipal VALIDE la proposition de renouvellement du contrat IRIS pour la maintenance de l'éclairage public sur la Commune pour une période de 4 ans à compter du 01/05/2021 pour un montant annuel de 5 287.02 € HT. A noter que le contrat IRIS englobe également les points lumineux en service sur la zae les grolettes propriété de la CAN qui remboursera la Commune.

Dans ce contrat figure également la mise en sécurité de 3 postes de livraison pour un montant HT de 1 148.51 € incluant le remplacement d'une lampe hors service pour laquelle SEOLIS accorde une subvention.

Mme Nelly ROUAUD propose, si cela est possible, de diminuer le temps d'éclairage le soir, SEOLIS sera sollicité pour la faisabilité de la demande.

- **TAXE D'AMENAGEMENT – EXONERATION POUR CONSTRUCTION DES ABRIS DE JARDIN SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal a la majorité 15 voix 4 abstentions DECIDE d'exonérer de la taxe d'aménagement les constructions d'abri de jardin soumis à déclaration préalable (abri de + de 5m² et inférieur à 20 m²), cette exonération prenant effet au 01 juillet 2021.

- **ADMISSION EN NON VALEUR / CREANCES ETEINTES**

Sur proposition de la Trésorerie de PRAHECQ, le Conseil Municipal DECIDE de mettre en non valeur la somme de 51.91 € et d'annuler la somme de 26.16 €, sommes qui n'ont pu être recouvrées à ce jour.

- **LOTISSEMENT LES JARDINS DE LA PLAINE DU LAC**

o **REGULARISATION ACTE NOTARIE TRANSFERT VOIRIE DANS PATRIMOINE COMMUNAL**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal AUTORISE ce dernier à signer l'acte de régularisation du transfert de la voirie et des espaces verts du lotissement les jardins de la plaine du lac dont Mme GUILLOTEAU est toujours propriétaire à ce jour.

o **DEMANDE ACQUISITION BANDE DE TERRAIN JARDIN DE LA PLAINE DU LAC**

Suite à la demande de M. et Mme LANGE d'acquérir une bande de terre (environ 60 m²) située route de la blotière qui jouxte leur propriété dans le lotissement les jardins de la plaine du lac, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal ACCEPTE cette cession à l'euro symbolique étant entendu que les frais d'acte et éventuellement de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

- **ECOLE DE FORS**

o **SECURISATION CIRCULATION DES ABORDS DES ECOLES**

Suite à la période de test avec la pose de 2 panneaux stop provisoires aux abords des écoles en face de la rue du lotissement la plaine du lac, avant de rendre définitif cette pose de stops, Pascal AMICEL propose au Conseil Municipal qui l'accepte de solliciter l'avis du Conseil des Sages avant toute prise de décision.

o **RENTREE SCOLAIRE 2021-2022 – MOTION POUR LA NON FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE DE FORS.**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil à l'unanimité VALIDE le texte suivant sous forme d'une motion contre la fermeture d'une classe à la rentrée 2021-2022 :

« Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des Deux-Sèvres

Par courrier en date du 12 mars 2021 vous nous avez informés de la fermeture d'une classe au sein de l'Ecole de Fors.

Ce courrier, pour le moins laconique, laisse à penser qu'à travers cette décision annoncée de fermeture, l'inspection académique applique aveuglément une logique comptable de court terme déconnectée de toute réalité des territoires.

Nous souhaitons que l'argumentaire que nous vous avons adressé soit pris en compte et que la décision soit suspendue jusqu'à une complète connaissance du nombre d'enfants réellement inscrits à

l'Ecole à la rentrée de septembre prochain. (A toutes fins utiles, nous vous informons que suite à des déménagements 6 nouveaux élèves, **ne figurant pas dans vos prévisions**, ont été inscrits).

Nous sommes fiers de notre école entièrement rénovée, de son accueil périscolaire de grande qualité, des projets qu'elle porte et de ses réussites.

Nous savons trop que cet équilibre est fragile et nous pensons que des conditions d'accueil moins favorables porterait grandement préjudice à nos élèves.

Enfin, la crise sanitaire que nous traversons demande qu'une attention toute particulière soit portée en direction des élèves de primaire et de maternelle. Depuis le mois de mars 2020, et jusqu'à aujourd'hui, le respect des distanciations physiques le non-brassage des classes, le port du masque pour les adultes et pour les élèves de primaire, les absences des enseignant (e)s et des personnels communaux touchés par la Covid-19 rythment le quotidien des enfants, perturbent leurs apprentissages, leur vie en collectivité et mettent à mal les plus fragiles d'entre eux.

C'est pourquoi, soutenant les parents d'élèves, les élus de la commune de Fors, présents au Conseil Municipal du 20 Avril 2021, refusent la prise en compte de cette seule logique comptable et s'opposent formellement, dans les conditions actuelles, à la suppression d'une classe à la rentrée 2021.»

- **LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE – PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS**

Suite à l'adhésion de la Commune de FORS à la FREDON pour 2021 (94.69 €), cette adhésion permet aux forsitains d'avoir des tarifs préférentiels auprès de cet organisme pour la destruction des frelons asiatiques (115 € - 16 €) soit un coût de 99 €.

Sur proposition de la Commission aménagement le Conseil Municipal DECIDE de participer à hauteur de 20 % du reste à charge arrondis à 20 € pour les forsitains qui solliciteront la FREDON pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Cette aide sera versée sur présentation de la facture acquittée auprès de la FREDON.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

o **Attribution de 2 parcelles communales dans les communaux**

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des parcelles N° 4 au GAEC DES CHAMBEAUX et 9 à M. Edouard CHAMARD suite à la cessation d'activité des précédents exploitants.

o **COMPTE RENDU REUNION SMAEP 4B**

M. Jean Claude COULON représentant la CAN au SMAEP 4B fait un point sur la réunion du comité syndical qui a eu lieu le 24 mars dernier et notamment sur les programmes d'investissements 2021, l'élection d'un membre du Bureau Syndical, des nouveaux tarifs applicables pour 2021, sur le contrat pluriannuel d'objectifs du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux et sur les questions diverses.

o **IMPLANTATION PREAU SITE DE LA PETOUSSE**

Un point est fait par M. Fabrice BRAULT concernant le projet d'implantation d'un préau structure bois qui sera implanté sur le site de la Petouse en prolongement des anciennes stations de pompage. Il précise que la Commune fournira les matériaux, l'association ACCA se chargera de monter la structure.

o **IMPLANTATION VERGERS DISPERSÉS**

Un point est fait sur le travail mené par la Commission « Aménagement » sur le recensement des terrains communaux sur lesquels des arbres fruitiers pourraient être plantés à l'automne 2021. Une première plantation de 3 arbres fruitiers sera réalisée le 24/04 sur les terrains situés rue de Maurepas, place de la Chaume, plateau d'évolution rue des Ecoles.

o **ELECTIONS REGIONALES ET CANTONALES**

Les membres du Conseil sont informés des dates des élections régionales et cantonales fixées au 20 et 27 juin 2021.

o **FORMATION DES ELUS**

M. Alain CANTEAU, Maire informe les membres du Conseil Municipal des possibilités et des conditions de prise en charge de la formation à destination des élus avec une formation obligatoire pour le Maire et les Adjoint.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- o M. Alain CANTEAU Maire indique aux membres présents que la Commission « Aménagement » traite parmi ces nombreux dossiers tout ce qui a trait à l'écologie et que cette partie importante à ces yeux devrait être traitée à part des dossiers vus par la commission Aménagement, pour ce faire il fait la proposition de créer une nouvelle commission « Ecologie » lors du prochain conseil municipal, commission qui serait pilotée par Fabrice BRAULT, adjoint en charge du patrimoine et par Pascal AMICEL adjoint en charge de la communication.
- o M. Pascal AMICEL, adjoint indique que le spectacle prévu en mai dans le cadre de la 5^{ème} saison culturelle de la CAN est reporté au 25/06/2021 si les conditions sanitaires le permettent et serait limité à 300 personnes.

Il fait part également de la demande de l'OSC FORS qui souhaiterait retransmettre les matchs du championnat d'Europe en plein air sur le parc du champ de foire si les conditions sanitaires le permettent également.

Un point est fait également sur la suite du projet ALIMEN ACTION pour lequel une enquête devrait avoir lieu début mai et une réunion en visio à suivre.

- o Un point est fait sur l'avancement du dossier sur la salle spectacle, le permis de construire devrait être déposé très rapidement, restera à effectuer les travaux de mises aux normes et de finition pour rendre la salle de spectacle opérationnelle.
- o Mme Emilie THORIN, Conseillère Municipale fait un point sur le dispositif « argent de poche » qui accueille 6 jeunes cette semaine pour des travaux de plantations pour 3 jeunes et des travaux de peinture des volets de la salle polyvalente pour les autres.

Elle rappelle également la sortie prévue sur les amphibiens avec DSNE le 21 mai prochain.

- o M. Pascal GOGUET Conseiller Municipal fait un point sur le projet animation spirale qui est prévu en lien avec l'APIEE.

Fait à FORS, le 23 Avril 2021.

Le Maire,

Alain CANTEAU.

